

140

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école secondaire La Frontalière, tenue sous la présidence de madame Mélanie Thibault, le 21 mai 2019, à 18 h 45, à la salle de conférence de l'école La Frontalière.

Présences :

- ▶ parents: Mélanie Néron, Bianca Lemieux, Mélanie Thibault, Karine Masson et Karo Madore
- ▶ personnels: Sylvie N. Romain, Jean-François Hamel, Bérangère Dubreuil, Sophie Langlois et Pierre Moses
- ▶ élève(s): Rozalie Gaudreau et Léa Morin-Borduas
- ▶ représentant communauté:
- ▶ direction: Hugues Émond, directeur
- ▶ commissaire: François Lessard
- ▶ invité:
- ▶ secrétariat: Carole Moreau

Absence(s) :

Les membres du conseil d'établissement souhaitent la bienvenue à la représentante des parents, madame Karine Masson, qui a comblé le poste laissé vacant depuis la démission de Mme Sonia Gagné.

CE005-18-891

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 26 mars 2019
3. Suivi au procès-verbal
4. Questions du public
5. Projet Éducatif (adoption)
6. Budget
 - 6.1 Frais facturés aux parents
 - 6.2 Frais de location
7. Normes et modalités
 - 7.1 Règles de passation et de classement
8. Code de vie 2019 – 2020
 - 8.1 Approbation code vestimentaire
9. Information des élèves
10. Information comité de parents
11. Information du commissaire
12. Information de la direction
13. Information des membres du personnel

14. Correspondance
15. Autres points
16. Prochaine rencontre
17. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Mélanie Néron, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

CE005-18-892 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 MARS 2019

Sur la proposition de Mélanie Néron, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 26 mars 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

▶ SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Rien à signaler

▶ QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler

▶ PROJET ÉDUCATIF

Monsieur Émond signale que les enjeux de notre projet éducatif sont relativement fixés. Il ajoute que la conception de nos valeurs et de nos enjeux pour ce plan a été développée à partir du PEVR de notre commission scolaire. Il conclut en mentionnant que ce projet éducatif sera adopté au prochain conseil d'établissement et sera en vigueur jusqu'en 2022.

▶ FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS

En général, notre école respecte les règles de facturation aux parents qui sont prescrites dans le projet de loi 12 actuellement en consultation. Cependant, les deux contributions volontaires – Fondation et activités étudiantes – ne pourront plus apparaître sur la facture des parents en début d'année. Évidemment, l'application de cette nouvelle règle hypothéquera passablement le résultat de ces moyens de financement, car les montants suggérés pour donation apparaîtront sur un document à part. Le manque à gagner sera compensé, en partie, par une allocation gouvernementale.

Il est suggéré d'établir une campagne promotionnelle pour ces deux moyens de financement qui sont tellement importants pour le fonctionnement des activités étudiantes et pour la mission de la Fondation la Frontalière.

CE005-18-893 FRAIS DE LOCATION 2019 - 2020

Le tableau des tarifs facturés lors de locations et prêts de salle pour l'année en cours est déposé. La direction de l'école recommande sa reconduction.

Sur la proposition de Bérangère Dubreuil, il est résolu d'approuver la reconduction des frais pour les locations et prêts de salle pour l'année scolaire 2019 – 2020.

APPROUVÉE

CE005-18-894 RÈGLES DE PASSATION ET DE CLASSEMENT

Les normes et modalités en ce qui a trait aux normes et règles de passation de la 1^{re} à la 2^e secondaire pour l'année scolaire 2018 - 2019 sont déposées pour approbation.

- Considérant que les règles de passation de la 1^{re} à la 2^e secondaire doivent être déterminées par l'école;
- Considérant que ces règles ont été approuvées par l'équipe école précédemment;

Sur la proposition de Mélanie Néron, il est résolu d'approuver les normes et modalités des règles de passation de la 1^{re} à la 2^e secondaire pour l'année 2018 – 2019.

APPROUVÉE

► **CODE DE VIE 2019 – 2020**

Monsieur Émond annonce que la section numéro 10 du code de vie, qui règlemente la tenue vestimentaire à l'école, sera retiré de ce document. Amorcé initialement par le conseil des élèves, la révision du code vestimentaire a été pris en main par un comité formé de membres du personnel. Une nouvelle approche a été adoptée pour la conceptualisation du document. Il inclut une prémisses qui s'adresse directement à l'élève.

Ce code vestimentaire ne sera plus inclus dans les règlements des élèves. Ce sera un document indépendant qui sera publiciser aux parents par courriel en début d'année et par les enseignants répondants en début d'année scolaire. Des affiches, avec pictogrammes à l'appui, seront également déployées à plusieurs endroits dans l'école pour sa promotion.

Des membres du conseil d'établissement suggèrent de rédiger la prémisses au «Je» et de revoir les mots «féminine et excentrique» qui sont utilisés dans le texte.

► **INFORMATION DES ÉLÈVES**

Les représentantes des élèves nous informent des projets en cours de préparation :

- Préparation du gala des activités qui se tiendra le jeudi 23 mai;
- Préparation de l'élection du conseil des élèves 2019 – 2020. Le résultat des élections sera divulgué à la fin du gala des activités;
- Préparation et prise des inscriptions pour la journée d'activités pour tous les élèves qui se tiendra le jeudi 6 juin.

► **INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS**

Madame Néron nous informe des principaux sujets discutés lors de la dernière rencontre du comité, soit :

- Information donnée par Annie Garon, secrétaire générale, sur la politique de communication de la CSHC;
- Politique du transport qui a été actualisée - consultation;
- Politique sur la sécurité de l'information – consultation.

En terminant, elle nous informe que le congrès de la Fédération des Comités de Parents du Québec se tiendra le vendredi 31 mai 2019.

▶ **INFORMATION DU COMMISSAIRE**

Monsieur François Lessard mentionne que les règles du transport ont été actualisées. Le nouveau document a été adopté au conseil des commissaires.

Par la suite, il nous invite à consulter le rapport annuel 2017 – 2018 qu'on retrouve sur le site internet de la commission scolaire. Toutefois, il tient à souligner les segments du rapport qui se rapportent à notre école. En conclusion du rapport, il relève que le décrochage scolaire de nos garçons est une réalité que notre commission scolaire doit améliorer.

Il conclut son point d'information en mentionnant que les commissaires des différents milieux ont le mandat de rencontrer leurs élus municipaux afin de les inviter à déléguer un des leurs pour siéger au conseil d'établissement dans les années futures.

▶ **INFORMATION DE LA DIRECTION**

Rien à signaler

▶ **INFORMATION DU PERSONNEL**

Voici quelques informations transmises par les membres du personnel:

- Les membres des services aux élèves sont actuellement à l'heure des bilans;
- On annonce que la friperie SumMODE sera ouverte à la population le jeudi 6 juin en soirée;
- Un nouvel outil de gestion de classe nommé «Google Class» a été présenté aux enseignants. Ceux intéressés peuvent faire ce virage technologique dès maintenant;
- Le souper de la Fondation fut un succès encore une fois cette année. On mentionne qu'il est toujours agréable de voir la présence d'anciens élèves qui apprécient revenir à leur école secondaire.

▶ **CORRESPONDANCE**

Rien à signaler

▶ **AUTRES POINTS**

Rien à signaler

▶ **PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre se tiendra le mardi 18 juin, à 17 h 00.

CE005-18-895

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Sophie Langlois, il est résolu d'adopter la levée de l'assemblée à 20 h 45.

ADOPTÉE

Président(e)

registraire